



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE
SILLERY

Mémoire de la Société d'histoire de Sillery

Soumis au Conseil du patrimoine culturel
dans le cadre de la consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial
de Sillery

SILLERY, UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER



Québec, 12 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la Société d'histoire de Sillery.....	1
Le site patrimonial de Sillery	2
Les terrains conventuels du site patrimonial de Sillery	7
La maison des Jésuites	10
Les cimetières du site patrimonial de Sillery	12
Les recommandations.....	15
Résumé des recommandations	19
Bibliographie.....	21
Crédits photographiques.....	22

Auteurs : J.-Louis Vallée (Québec), vice-président Société d'histoire de Sillery
Hugues Michaud (Québec), président Société d'histoire de Sillery

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY

La Société d'histoire de Sillery a été fondée il y a un peu moins de 30 ans afin de promouvoir l'histoire et de défendre le patrimoine et de pérenniser le patrimoine matériel et immatériel sillerois. Son enracinement dans le milieu et son expertise sont liés à la connaissance de son territoire, de son histoire, de ses communautés culturelles et de ses résidents. L'histoire de Sillery a pris racine du noyau missionnaire de sa fondation en 1637, elle a connu un développement majeur lié au commerce du bois au XIX^e siècle. Depuis sa fondation, la Société d'histoire a toujours eu à intervenir sur l'épineux dossier de ce qui était auparavant nommé l'Arrondissement historique de Sillery.

La Société d'histoire de Sillery est constituée de plus de 200 membres qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine. Ses membres élisent tous les ans un conseil d'administration mandaté afin de préparer des activités liées à l'histoire, mais aussi pour faire valoir les grandes valeurs de préservation auxquelles ils tiennent. C'est en se référant à ce double mandat qu'il nous est loisible de participer activement quant au dossier du plan de conservation du site patrimonial de Sillery.

LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

En 1964, à la demande des citoyens et du Conseil municipal, le Gouvernement du Québec a constitué l'arrondissement historique de Sillery, afin de protéger l'harmonie des grands domaines situés à Sillery au sud du chemin Saint-Louis. L'intérêt marqué à l'époque concernait une certaine culture élitiste et visait une grande propriété gouvernementale (Spencer Wood ou Bois-de-Coulonge), des propriétés appartenant à des familles illustres (Catarqui, Kilmarnock), à des communautés religieuses (Augustins de l'Assomption, Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc, Religieuses de Jésus-Marie, Sœurs Missionnaires d'Afrique, Augustines de la Miséricorde de Jésus, Maristes), des cimetières (St-Patrick et Mount-Hermon) et la maison des Jésuites. À cela, s'ajoutaient par la force géographique, deux zones de peuplement ou « villages » d'abord habitées par des ouvriers des chantiers navals et de bois des anses de Sillery : celui de la côte de l'Église, ainsi que le chemin du Foulon. Deux autres « villages » aussi importants et anciens, Bergerville et Nolansville (côte à Gignac), étaient exclus parce qu'ils étaient situés au nord du chemin Saint-Louis (Bergerville) ou à l'ouest de la côte à Gignac (Nolansville). Ne faisant pas partie des grands domaines et villas, ces zones de peuplement n'ont pas alors été considérées. Ce fut aussi le cas de l'église anglicane St-Michael, de son ancien presbytère (Old Rectory), de son ancienne école (Bishop Mountain School) et de quelques maisons plus anciennes situées entre l'église anglicane et l'ancienne école.



Lors de la création de l'arrondissement historique, les pressions immobilières, quoique présentes, n'étaient pas très fortes. De grandes zones au nord du site étaient encore disponibles pour le développement domiciliaire : le parc LeMoine achevait de se construire, tout comme le secteur de l'église de Saint-

Charles-Garnier; le secteur Sillery Garden (secteur ouest de Sillery) commençait à se développer. Par contre, certaines grandes villas étaient malgré tout en danger ou avaient déjà disparu. C'est le cas de Highland et de plusieurs villas qui se trouvent au nord de l'arrondissement historique (Kirk Ella, Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux), alors que d'autres étaient englobées, presque cachées par des constructions plus récentes comme c'est le cas de Elm Grove (pavillon Saint-Dominique).



Depuis des années, la situation des terrains constituant ce territoire protégé a beaucoup changé. À notre fondation, la majorité des terrains protégés étaient constitués de grands domaines, et ne subissaient que de faibles pressions. Il faut dire que le patrimoine financier des communautés religieuses n'était pas encore compromis, leurs charges quant à la santé de leurs membres étant moindres puisque la moyenne d'âge des religieuses et religieux était moins élevée qu'elle l'est maintenant.

Par contre, depuis quelques années, la pression sur ces propriétés conventuelles s'est faite plus forte. Les communautés cherchent à vendre des parcelles ou des domaines complets afin de subvenir à leurs obligations et à leurs missions. Des promoteurs cherchent à les acheter afin d'en faire des projets immobiliers, et ce souvent appuyés par les élus municipaux qui y voient l'occasion de fortes entrées d'argent : droits de mutation immobilière et taxes foncières. Déjà, plusieurs de ces terrains ont été vendus à des promoteurs immobiliers afin d'y faire des projets domiciliaires, principalement constitués de condos. Aussi, depuis les années 2000, outre la

Société d'histoire, des groupes de pression issus des citoyens sont actifs afin de sauvegarder le patrimoine.

Il faut dire que très tôt à la fin des années 1980, les projets de démantèlement sont envisagés. Même si les derniers conseils municipaux de Sillery ont fait des efforts importants pour la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery, ce ne fut pas toujours possible. Il s'en est suivi une forte pression immobilière. Le domaine Catarqui, abandonné depuis le début des années 1970, est divisé afin de construire la maison Michel-Sarrazin. Cette construction est généralement bien vue puisqu'elle touche une parcelle du domaine tardivement rattachée à Catarqui. De plus, l'édifice construit répond à un besoin important, sans pour autant gâcher le paysage naturel ou bâti. Mais ce n'est qu'un commencement.

Certains secteurs du site ont été l'objet, lors des dernières décennies, de transformations radicales qui ne respectaient pas le caractère historique et patrimonial de l'arrondissement.



Pour l'instant, ces transformations majeures ont principalement touché la partie ouest, celle de Nolansville et de la côte à Gignac. Pour commencer, il y a eu le développement résidentiel du domaine Kilmarnock. Cette

villa, isolée (comme les autres) au milieu d'un boisé, a été préservée même si tout le domaine a été loti. Maintenant, ce sont quelques rues et de nombreuses maisons unifamiliales qui côtoient l'ancienne villa. Ensuite, toute la côte à Gignac a été développée. On y a construit de nombreuses maisons de luxe, détruisant ainsi l'aspect « ouvrier » du secteur.

Les maisons anciennes, comme la maison Bignell (déjà considérée auparavant comme bourgeoise) sont complètement isolées dans leur style, l'ensemble constitué étant noyé à travers des styles architecturaux des plus éclectiques. Pour la maison Bignell, un classement rapide devrait être fait afin d'empêcher sa détérioration qui justifierait une démolition.

Afin de bien inscrire les différents éléments patrimoniaux sillerois, nous demandons que le site patrimonial de Sillery soit élargi au secteur ancien de Bergerville (sud de la rue Bergerville entre l'avenue du Chanoine-Morel et

l'avenue Maguire), ainsi que la portion nord du chemin Saint-Louis entre l'avenue Maguire et l'avenue Gaspard-Fauteux. De plus, nous demandons



aussi qu'à l'ouest, le secteur Nolansville soit aussi ajouté au Site patrimonial de Sillery. Cette demande est motivée par les caractéristiques particulières des terrains (noyau tassé), le caractère

ancien (XIX^e et début XX^e siècle) de nombreuses maisons originellement d'ouvriers des chantiers des anses de Sillery, mais aussi de quelques maisons d'exception. Déjà, le service d'urbanisme de la Ville de Québec qualifie ces maisons d'architecture particulière, car elle impose des directives pour les changements et rénovations. Un classement du secteur nord du chemin Saint-Louis permettrait de garder la ligne sinueuse de son parcours.

Ces demandes s'inscrivent dans l'esprit du dernier entendu de la demande de création de l'arrondissement historique par la Ville de Sillery qui vise à la sauvegarde du caractère historique du site et repris en 2004 par la Commission des biens culturels :

Le dernier attendu du préambule souligne par ailleurs l'objectif principal de la création de l'arrondissement historique : conserver le cachet historique et artistique de cette région. Nous comprenons que, pour atteindre cet objectif, non seulement la mémoire des lieux, mais aussi les traces d'occupation physique laissées par des générations devront être conservées¹.

Rappelons aussi qu'un projet, piloté par la Ville de Sillery et accepté par le ministère des Affaires culturelles, prévoyait l'élargissement que nous demandons, mais qui mettait de côté certaines portions du territoire qui avaient déjà été développées à leur maximum, soit le secteur du Mont-Saint-Denis (entre le Bois-de-Coulonge et l'avenue de Laune) et le secteur du parc LeMoine. Des interventions de citoyens du secteur Mont-Saint-Denis qui ne

¹ COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Étude de caractérisation de L'Arrondissement historique de Sillery*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, août 2004, p. 22

voulaient pas être exclus de l'Arrondissement historique ont fait déraiper le processus consensuel entre la Ville et le Ministère.² Dans cet accord, les propriétés de Spencer Grange (villa Saint-Joseph) et de Spencer Cottage (villa Bagatelle) étaient sauvegardées par un classement. Ceci nous aurait peut-être permis d'avoir une restauration de Spencer Grange plutôt que sa rénovation.

² *Ibid.*, p. 29

LES TERRAINS CONVENTUELS DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

L'une des grandes particularités du site patrimonial de Sillery est celle d'être constitué de nombreux terrains conventuels achetés par différentes communautés religieuses. Ces grandes parcelles ont été achetées afin de permettre à certaines communautés religieuses de s'éloigner de la ville et de s'installer dans de grands espaces où elles peuvent intégrer une certaine agriculture. Ces terres, en culture jusque dans les années 1970, servaient à approvisionner les communautés ainsi que des écoles comme c'était le cas pour les Religieuses de Jésus-Marie.

Aujourd'hui, les communautés religieuses installées sur le territoire, tant masculines que féminines, voient leurs effectifs diminuer et vieillir. L'agriculture (en pleine ville) a été abandonnée, les revenus diminuent et les soins qui doivent être apportés aux membres des communautés augmentent avec l'âge. De plus, les édifices eux-mêmes deviennent trop grands, désuets selon les normes du bâtiment. Les réparations et l'entretien de ces grands domaines se font de plus en plus dispendieux. La solution empruntée par de nombreuses communautés afin de pallier cet ensemble de problèmes est la vente de leurs terrains, et pour certaines même, la vente de leur monastère.



Les sites tant convoités sont parmi les plus beaux de la région : grands parterres gazonnés (les anciennes prairies ou platebandes) situés sur le haut de la falaise, protégées de la rumeur des rues par une succession de petits boisés et de bosquets. Déjà, en 1988, les Augustines de la Miséricorde de Jésus vendent une partie de leur terrain afin qu'un promoteur puisse construire des

condos de luxe. Il a fallu travailler fort pour que l'ancienne villa, Clermont, reste debout. Malgré ces efforts de dernière instance, cette villa a perdu son cachet pittoresque dans la masse volumineuse de condos qui l'entoure. Depuis 2008, la maison des Augustines de la Miséricorde de Jésus a été vendue et le promoteur attend le feu vert pour construire... des condos. À écouter certains promoteurs immobiliers et certains élus municipaux, il pourrait pousser sur la falaise de Sillery des tours d'habitation qui changeraient le paysage et amèneraient de nouveaux revenus à la Ville.

Ensuite, ce fut au tour des Maristes de partager une partie de leur terrain afin de construire une école primaire. On avait déjà permis qu'ils vendent le sud-ouest de leur domaine afin que se construise le lotissement Beauvoir (parc Beauvoir) avec ses habitations d'architectes.

Nous sommes conscients que ces terrains restent, pour les communautés religieuses installées sur le territoire, un investissement qui, par leur vente, permettra de prendre soin des membres malades ou âgés de leur communauté, permettra à la communauté de pérenniser ses missions. Nous ne pouvons donc pas nous opposer à la vente des terrains.

Par contre, ce qui est différent et inadmissible selon nous est l'usage que certains veulent en faire. Idéalement, nous préconisons l'achat de ces terrains afin d'en faire un grand parc linéaire, accessible à la population. Ce parc pourrait, grâce à son histoire, mais aussi grâce à ce qu'on y retrouve, être une attraction touristique intéressante. Il serait possible de s'y promener, d'y faire de l'ornithologie et de l'interprétation de la nature. L'inventaire des arbres et arbustes qui y a été fait démontre une grande diversité et l'intérêt que les gens, du secteur comme les touristes, pourraient y trouver.



Bien sûr, ce plan est un idéal qui ne pourrait probablement pas satisfaire toutes les communautés religieuses. Aussi, un plan de gestion et de conservation du site historique de Sillery a été mis en place en 2010 par le ministère de la Culture et des

Communications. Ce plan, qui devrait minimalement être respecté, demande une hauteur maximale aux édifices (ils ne devraient pas dépasser la cime actuelle des arbres), une architecture qui respecte l'environnement physique des lieux, le respect des percées visuelles, un éloignement suffisant des bords de la falaise afin d'éviter le déboisement et l'érosion. Le tout, en gardant des accès et un parc pour la population.

Nous croyons aussi que tout développement excessif des terrains conventuels et de tout le site patrimonial de Sillery ne pourrait qu'engendrer des dommages irréparables au paysage patrimonial de Sillery. Nul besoin d'être visionnaire pour cela, il n'y a qu'à regarder à quoi ressemblent maintenant Nolansville et la côte à Gignac. Structurellement parlant, les infrastructures de transport qui bordent le site patrimonial ne sont pas adaptées à de grandes transformations. Le chemin Saint-Louis est étroit et tortueux, ne peut et ne doit pas être redressé. Déjà, cette voie ne suffit pas à absorber le flux actuel de ses véhicules lorsqu'aux heures de pointe, elle dessert les élèves (et les voitures de leurs parents) des trois écoles primaires et secondaires (Collège Jésus-Marie, Séminaire des Pères maristes et École Saint-Jean-Berchmans). Quant au secteur de la côte de Sillery (anciennement côte de l'Église), il reste nécessaire de sauvegarder ses rues où l'urbanisme « Vieille Europe » est encore préservé : les rues sont étroites, les édifices collés sur la rue, tassés les uns sur les autres. Augmenter le flux des automobiles sur ces rues rendrait le secteur trop congestionné, mettrait une pression encore plus grande sur la vente de ces petites maisons. Vendues à des promoteurs, elles seraient détruites afin de les remplacer par des édifices modernes qui ne s'harmonisent pas avec le restant de la rue et du quartier. De tels exemples foisonnent dans tout Sillery. Même l'ouverture de la côte Gilmour l'hiver afin de décongestionner la côte de Sillery ne serait pas suffisante pour préserver ce quartier.

LA MAISON DES JÉSUITES

Un des plus vieux édifices du Québec et du Canada encore debout est la maison des Jésuites. Cet édifice, dont les fondations datent du début du Régime français reste un bijou méconnu des Québécois et des touristes. Si la maison a subi de nombreuses modifications, on y retrouve encore des vestiges qui expriment l'usage du lieu au début de l'implantation européenne. Le vieil aqueduc de bois n'en est qu'un exemple. Berceau des rapports entre Amérindiens et Européens à Québec, l'environnement de cette maison a aussi besoin d'être sauvegardé. Tous savent qu'elle fut un des premiers édifices à bénéficier d'un classement (1929)³. Par contre, cela n'a pas empêché les actions néfastes sur son environnement.



Lors de la construction du Centre commercial Laurier, à la fin des années 1950, il a fallu creuser puis se débarrasser du surplus de terre. Afin d'utiliser ce surplus de terre, les camions étaient dirigés sur les bords de la falaise près du domaine Beauvoir, sur le Platon de Sillery afin d'y déverser la terre. Sous le Platon se trouvait

la Butte aux sauvages, cimetière amérindien où, au XIX^e siècle encore, il était possible de voir des tumulus et des gravures sur les arbres. Le vieux cimetière amérindien est maintenant enseveli sous 22 mètres de terre⁴. Alors que cet enterrement d'un lieu symbolique important pouvait être vu comme une

³ Denyse LÉGARÉ et Paul LABRECQUE, *Histoire de raconter : la Maison des Jésuites de Sillery*, Québec, Ville de Québec, 2007 (Coll. : Itinéraires histoire et patrimoine)

⁴ *Ibid.*, p.9

« protection » contre la détérioration du lieu, la Ville se voit ensuite obligée d'accepter la construction de quatre résidences sur la nouvelle butte. Il n'est maintenant plus possible de penser mettre en valeur l'ancien cimetière amérindien.

La situation de l'ancien moulin des Jésuites, dont il ne subsiste que des vestiges au ras du sol, n'est plus guère enviable. Alors que sa situation permettait une mise en valeur, les mêmes nouvelles constructions font que rien de ne peut être fait de plus que ce que nous voyons depuis quelques années : une petite pancarte basse mise récemment, invisible l'hiver, qui indique et « interprète » les vieux vestiges.

LES CIMETIÈRES DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

L'ancien territoire de la Ville de Sillery comportait, avant les fusions municipales de 2002, trois cimetières toujours en fonction et quelques cimetières conventuels. Ceci exclu automatiquement ceux du site de la maison des Jésuites qui sont depuis longtemps inactifs, pour ne pas dire disparus. Les deux cimetières du site encore existants sont de type cimetières-jardins. Ce sont le cimetière Saint-Patrick, dont l'entrée est située face à la jonction de la rue Sheppard et du chemin



Saint-Louis, et le cimetière Mount Hermon, face à l'église anglicane St-Michael et qui borde le chemin Saint-Louis et la côte de Sillery.

La présence de cimetières à Sillery n'est pas récente. Lors de la rectification de la côte de l'Église (actuelle côte de Sillery) pour l'aménagement du boulevard Champlain en 1966, quelle ne fut pas la surprise du constructeur de trouver une sépulture amérindienne maintenant datée du sylvicole inférieur⁵ (donc vieille de 2500 à 3000 ans). C'est le site archéologique connu sous le numéro de code CE-ET-2. Un autre cimetière amérindien datant de la période archaïque, mais utilisé pendant la période de contact (jusqu'en 1900) est situé à l'ouest de la maison des Jésuites⁶. Malheureusement, il est maintenant inaccessible (le site Ce-ET-1 est celui

⁵ J.-Louis VALLEE, « Une sépulture amérindienne à Sillery », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, Vol 1, No 1 (1985), p. 37-38.

⁶ MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, *Inventaires archéologique (2003)*, Québec, Direction générale de Québec et de l'Est, 2004, p. 10.

de la pointe à Platon, situé sous le « tas de terre » près de la maison des Jésuites). Ne restent « visibles » que les quelques vestiges de tombes marquées de récentes croix de bois qui indiquent l'emplacement de l'ancien cimetière de la mission Saint-Joseph-de-Sillery (actuelle maison des Jésuites). Mais étant donné l'état du terrain sur les hauts de la falaise de Sillery, rien n'empêche de soupçonner que des vestiges de l'occupation préhistorique subsistent enfouis sur la falaise.

Les autres cimetières, toujours présents et utilisés datent du XIX^e siècle. Ce sont les cimetières Saint-Michel (boulevard René-Lévesque), St-Patrick et Mount Hermon. En plus d'être d'agréables cimetières jardins, les deux cimetières présents sur le territoire du site patrimonial de Sillery offrent une diversité de monuments funéraires importante, démontrant l'importance des rites de passage vers l'au-delà. Ces cimetières sont aussi le lieu de sépulture de nombreuses personnalités importantes pour l'histoire de la région. Au cimetière Mount Hermon, on retrouve la tombe de combattants de la bataille des Plaines d'Abraham comme John Nairn et Malcolm Fraser (seigneurs dans la région de Charlevoix); des marchands de bois des anses de Sillery comme Breaky, Gilmour et Munn; des politiciens comme O'Kill Stuart, Joly de Lotbinière, d'architectes comme Stavely, etc. Et que dire des sépultures qui se trouvent dans les cimetières des communautés religieuses?



Les cimetières du site patrimonial de Sillery ne sont pas exempts des pressions immobilières. Comment ne pas être consterné par le déménagement récent (2011) du cimetière des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc au cimetière Belmont, en attendant que le terrain soit vendu pour de l'immobilier? Le cimetière St-Patrick a été divisé, une partie sera désaffectée et vendue, toujours afin de permettre la construction d'édifices à logements (encore des condos?). Déjà, l'environnement du cimetière St-Patrick s'est doté d'un nouvel immeuble, à la lisière de ses grands arbres. On parle de gruger sur le terrain du cimetière Mount Hermon afin d'élargir la côte de Sillery et permettre le passage d'un plus grand nombre de véhicules, dont ceux en provenance des terrains vendus par les Religieuses de Jésus-Marie.

Les cimetières-jardins restent des vestiges de ce que furent les terres du Séminaire de Québec ou le domaine de Wolfefield. Dans l'optique de sauvegarde du patrimoine, il

est donc nécessaire que le ministère de la Culture et des Communications décrète le respect du zonage qui leur était associé. Face à ce saccage des cimetières situés à l'intérieur des limites du site patrimonial de Sillery, nous demandons que cesse ce lotissement pour d'autres fins que celles prévues initialement.

LES RECOMMANDATIONS

À la suite de cet exposé, la Société d'histoire de Sillery aimerait faire connaître au ministère de la Culture et des Communications ses solutions quant à la sauvegarde du site patrimonial de Sillery, comprenant les nombreux terrains conventuels. Nos demandes suggèrent, dès le départ un resserrement dans l'application des règles actuellement en vigueur, plutôt que des actions qui seraient vues comme un déclassement du contenu du site patrimonial de Sillery. Un arrondissement historique, ce n'est pas seulement une zone territoriale, c'est aussi un contenu qu'il faut préserver.

Notre première recommandation est en fait un souhait. Dans la mesure du possible, le Ministère devrait suggérer au Gouvernement du Québec, à la Ville de Québec et à la Commission de la capitale nationale d'acheter l'ensemble des terrains dont les communautés veulent se départir afin d'en faire un grand parc linéaire (parc des Grands Domaines) qui viendrait compléter, sur la falaise de Sillery, la promenade Samuel de Champlain. Cette promenade pourrait joindre les deux domaines appartenant au Gouvernement du Québec et à la Commission de la capitale nationale, soit du Bois-de-Coulonge (l'ancien Spencer Wood), jusqu'au domaine Cataract. Dans cette optique, rien n'empêcherait les communautés religieuses concernées de vendre leur propriété au bénéfice d'un développement intégral du territoire et d'obtenir les revenus suffisants à l'entretien de leurs biens et de leurs personnes.

D'une façon plus réaliste, nous demandons au Ministère de faire respecter l'actuel cadre de gestion pour les grandes propriétés de Sillery⁷ puisqu'il prévoit la sauvegarde des paysages et bâtiments patrimoniaux du site patrimonial de Sillery. S'il

⁷ Jérôme HARDY, *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, Québec, Culture, Communications et Condition féminine, 2010.

doit utiliser le document mis en consultation⁸, il faudrait que les actions proposées soient plus contraignantes.



Nous demandons que s'il doit y avoir des constructions à l'intérieur du territoire du site patrimonial de Sillery, celles-ci se fassent dans la continuité du respect de l'environnement paysager et architectural du territoire. Pour nous, ce respect n'implique pas nécessairement de construire à l'identique, mais plutôt de respecter des structures et des formes qu'on

peut retrouver dans le bâti traditionnel déjà établi. Les critères choisis devraient empêcher que n'importe quoi soit construit à l'intérieur des limites du site patrimonial de Sillery. Afin que ne se généralise pas le cas constaté cette année sur la rue Louis-H.-Lafontaine, qu'une liste des immeubles non conformes soit établie. De cette façon, l'intrusion hors norme ne pourrait pas être citée en exemple pour accorder une dérogation.

Nous recommandons aussi d'évaluer la possibilité d'établir, dans certains édifices qui sont ou pourraient être en vente, un ou des CHSLD afin d'accueillir les personnes âgées de Sillery en perte de santé et d'autonomie. Parmi les nombreux centres qui s'adressent aux aînés, nombreux sont ceux qui ne leur permettent pas de rester dans leur milieu, les obligeant à changer de quartier. Sillery est constituée d'une population socialement et économiquement mixte dont plusieurs n'ont pas les moyens d'acheter des unités de soins ou de louer des logements adaptés à leurs besoins croissants. L'établissement de tels centres permettrait de recycler des édifices comme celui des Augustines de la Miséricorde de Jésus ou même le monastère des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc (à moins que les Services diocésains de l'Église catholique de Québec y déménagent comme nous leur avons suggéré).

Nous pourrions également penser que le Ministère, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, pourrait suggérer que soit créé, dans l'ancien

⁸ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2013.

bâtiment des Augustines, un centre d'oncologie et de traitement du cancer. Il aurait l'avantage d'être près du CHUL et de la maison Michel-Sarrazin.

Nous demandons aussi que le site patrimonial de Sillery soit élargi avec le secteur nord de Bergerville, ainsi que les quelques terrains avec des maisons d'intérêt patrimonial qui se trouvent entre l'avenue du Chanoine-Morel et l'avenue Gaspard-Fauteux. Nous protégerions alors l'église anglicane St-Michael (et ses dépendances), quelques petites maisons d'exception, l'ancien presbytère (Old Rectory) et l'ancienne école anglophone (Bishop Mountain School). Seraient aussi protégées certaines maisons d'exception (dont certaines de style international) ainsi que le monastère des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux. Cette augmentation au nord devrait aussi s'accompagner d'un prolongement vers l'ouest afin d'englober ce qui est connu sous le nom de Nolansville.



Nous demandons aussi que soit préservé ce qui reste de l'ancien domaine Kilmarnock et le « village » de Nolansville. Les dommages faits à ce secteur sont déjà importants et ne peuvent être réparés. Il faudrait donc faire en sorte que d'autres dommages ne puissent y être faits. Le domaine Catarauqui ne semble pas en danger, puisque la Commission de la capitale nationale lui a trouvé une vocation. Son importance et sa préservation doivent malgré tout, selon nous, être mentionnées.

Nous demandons, pour les domaines Benmore et Sous-les-Bois (anciennement propriété des Religieuses de Jésus-Marie), qu'un développement respectueux de

l'actuel cadre de gestion du site patrimonial de Sillery soit imposé et que l'espace dégagé aux fins de parc soit aménagé afin de recevoir le public et des touristes. La construction n'y est pas souhaitable.

Nous demandons que le secteur de la côte de Sillery soit respecté dans son intégrité pour permettre aux gens du secteur de garder le paysage urbain tel que nous le voyons actuellement, dans son intégralité. Ceci, afin de respecter un bâti ancien, de type ouvrier, près des bordures de rues. L'espace y étant restreint, et les infrastructures en place adéquates, il n'est donc pas nécessaire de construire de nouvelles maisons, de nouveaux édifices, ni d'élargir les rues.

Nous demandons que l'intégralité des cimetières et de leur environnement soit sauvegardée et mentionnée comme d'exception. Ces cimetières jardins sont, en plus des lieux de repos pour les morts, des lieux de promenade et de détente pour les citoyens. Nous aimons y flâner au travers des fleurs, arbres et arbustes rares, parmi les oiseaux et contempler les traces des pratiques mortuaires d'antan. Nous revendiquons que ces deux cimetières et les derniers cimetières conventuels soient classés comme biens patrimoniaux. Leur intégralité, leur sauvegarde et leur entretien sont nécessaires.

Les terrains conventuels issus du morcèlement du domaine Wolfield doivent être préservés. Nous y retrouvons des éléments sociaux et architecturaux importants et rares. Le monastère des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc est une rareté quant à son architecture néomédiévale. La présence de deux statues importantes (Saint-Michel terrassant le dragon à l'entrée et la statue équestre de Sainte-Jeanne d'Arc devant la façade du monastère) est un rappel des origines du lieu (le fief Saint-Michel) et de l'importance et du symbole de la sainte dans l'imaginaire de nos parents. La grotte de Notre-Dame-de-Lourdes est une des rares qui reste encore dans la région et demeure un vestige important, qui doit être préservé, de la religiosité d'antan. Quant à la chapelle des Assomptionnistes, elle est un petit bijou méconnu qui vaut la peine d'être préservé.

Nous demandons que dans son plan de gestion et de conservation, le Ministère intègre une obligation de consultation citoyenne pour tout changement d'urbanisme, de zonage et d'usage des terrains. Nous demandons aussi que pour toute nouvelle construction, un avis soit publié afin que les citoyens concernés puissent donner leur avis sur l'usage et l'architecture proposés.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

La Société d'histoire de Sillery considère que le document présenté en consultation ne va pas assez loin. Il ne permet pas la préservation du cadre naturel et bâti du site patrimonial de Sillery et laisse beaucoup trop de place à l'arbitraire de la Ville de Québec. Pour ces raisons, nous recommandons certaines propositions.

Dans la mesure du possible, le Ministère devrait suggérer au Gouvernement du Québec, à la Ville de Québec et à la Commission de la capitale nationale d'acheter l'ensemble des terrains dont les communautés veulent se départir afin d'en faire un grand parc linéaire (parc des Grands Domaines) qui viendrait compléter, sur la falaise de Sillery, la promenade Samuel de Champlain

D'une façon plus réaliste, nous demandons au Ministère de faire respecter l'actuel cadre de gestion pour les grandes propriétés de Sillery⁹ puisqu'il prévoit la sauvegarde des paysages et bâtiments patrimoniaux du site patrimonial de Sillery.

Nous demandons que s'il doit y avoir des constructions à l'intérieur du territoire du site patrimonial de Sillery, celles-ci se fassent dans la continuité du respect de l'environnement paysager et architectural du territoire.

Nous recommandons aussi d'évaluer la possibilité d'établir, dans certains édifices qui sont ou pourraient être en vente, un ou des CHSLD afin d'accueillir les personnes âgées de Sillery en perte de santé et d'autonomie.

Nous demandons aussi que le site patrimonial de Sillery soit élargi avec le secteur nord de Bergerville, ainsi que les quelques terrains avec des maisons d'intérêt patrimonial qui se trouvent entre l'avenue du Chanoine-Morel et l'avenue Gaspard-Fauteux.

Les terrains conventuels issus du morcèlement du domaine Wolfielld doivent être préservés, tout comme l'intégralité des deux grands cimetières du territoire.

⁹ Jérôme HARDY, *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, Québec, Culture, Communications et Condition féminine, 2010.

Nous demandons que le secteur de la côte de Sillery soit respecté dans son intégrité pour permettre aux gens du secteur de garder le paysage urbain tel que nous le voyons actuellement, dans son intégralité.

Nous demandons que dans son plan de gestion et de conservation, le Ministère intègre une obligation de consultation citoyenne pour tout changement d'urbanisme, de zonage et d'usage des terrains.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNIER, André. *Le Vieux Sillery*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1982 (Coll. : « Cahiers du Patrimoine », N° 7).
- DION-McKINNON, Danielle. *Sillery au carrefour de l'histoire*, Montréal/Sillery, Boréal Express/Vaugeois, 1987.
- DUSSAULT, Clément-T. *Sillery L'An un 1856*, Sillery, Service des archives de la Ville de Sillery, 1981.
- HARDY, Jérôme. *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, Québec, Culture, Communications et Condition féminine, 2010.
- LAMONTAGNE, Paul-A. *L'histoire de Sillery 1630-1950*, Sillery, 1952.
- LÉGARÉ, Denyse et Paul LABRECQUE. *Histoire de raconter : la Maison des Jésuites de Sillery*, Québec, Ville de Québec, 2007 (Coll. : Itinéraires, histoire et patrimoine)
- QUÉBEC, COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, août 2004.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2013.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Inventaires archéologiques (2003)*, Québec, Direction générale de Québec et de l'Est, 2004.
- VALLÉE, J.-Louis « Une sépulture amérindienne à Sillery », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, Vol. 1, N° 1, 1985, p. 37-38.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Les photos sont de la collection privée de madame Angèle Lacroix et de la collection privée de monsieur J.-Louis vallée (pour la photo de la page couverture).

Monastère des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc	Couverture
Maison des Jésuites	p. 2
Entrée Cimetière Mount Hermon	p. 3
Maison Bignell	p. 4
Église anglicane St. Michael côté ouest	p. 5
Fédération des Augustines, vue arrière	p. 7
Chapelle des R.P. Augustins de l'Assomption	p. 9
Maison des Jésuites	p. 10
Église de Saint-Michel	p. 12
Allée du Cimetière Mount Hermon	p. 13
Allée (entrée) du Cimetière St-Patrick	p. 14
Vue sur la falaise de Sillery	p. 16
Villa Clermont et le Boisé-des-Augustines	p. 18